

Observatoire des contrôles des règles de construction

Documentation

Description des données



I. Description des données

L'observatoire des contrôles des règles de construction collecte les données issues des contrôles réalisés par les services déconcentrés de l'État et le CEREMA au regard du respect des règles de construction définies dans le code de la construction et de l'habitation.

Les données disponibles décrivent les contrôles et constats effectués. Le périmètre des contrôles varie d'une opération à l'autre en fonction des stratégies de contrôle déterminées par les différents services de contrôle.

Les données disponibles commencent avec l'année 2011. Elles ne contiennent que les opérations de contrôle terminées.

II. Modèle des données

Le modèle d'export des données de contrôle propose un nombre limité de colonnes. Le modèle de données est transposé dans le dictionnaire de données fourni avec les données.

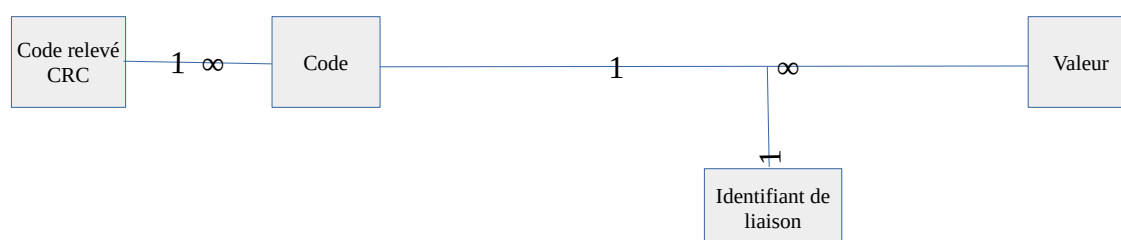
Le dictionnaire de données est décrit en annexe. Chaque indicateur est identifié par un code qui est repris dans le fichier d'export (CRC_...). Les valeurs possibles pour un indicateur sont définies, si besoin, dans un ensemble de référentiels décrits également en annexe. Ces référentiels permettent d'éclairer le sens des codes utilisés et de préciser la liste des valeurs possibles.

Cette logique a l'avantage de simplifier la structure physique du fichier de données mais oblige, pour conserver une organisation des données entre elles, à gérer les correspondances entre objets à l'aide d'identifiants, dits de liaison.

En fonction de l'évolution des indicateurs, le dictionnaire de données sera actualisé mais la structure physique du fichier ne changera pas.

III. Schéma de données

	Code relevé CRC	Code	Identifiant de liaison	Valeur
exemple	2013-06-07	CRC_0014	2013-06-07	12/05/2015
	2013-06-07	CRC_0026	2013-06-07	698.5
	2013-06-07	CRC_0162	2013-06-07	7
	2013-06-07	CRC_0264	2013-06-07	55
	2013-06-07	CRC_0364	2013-06-07	150



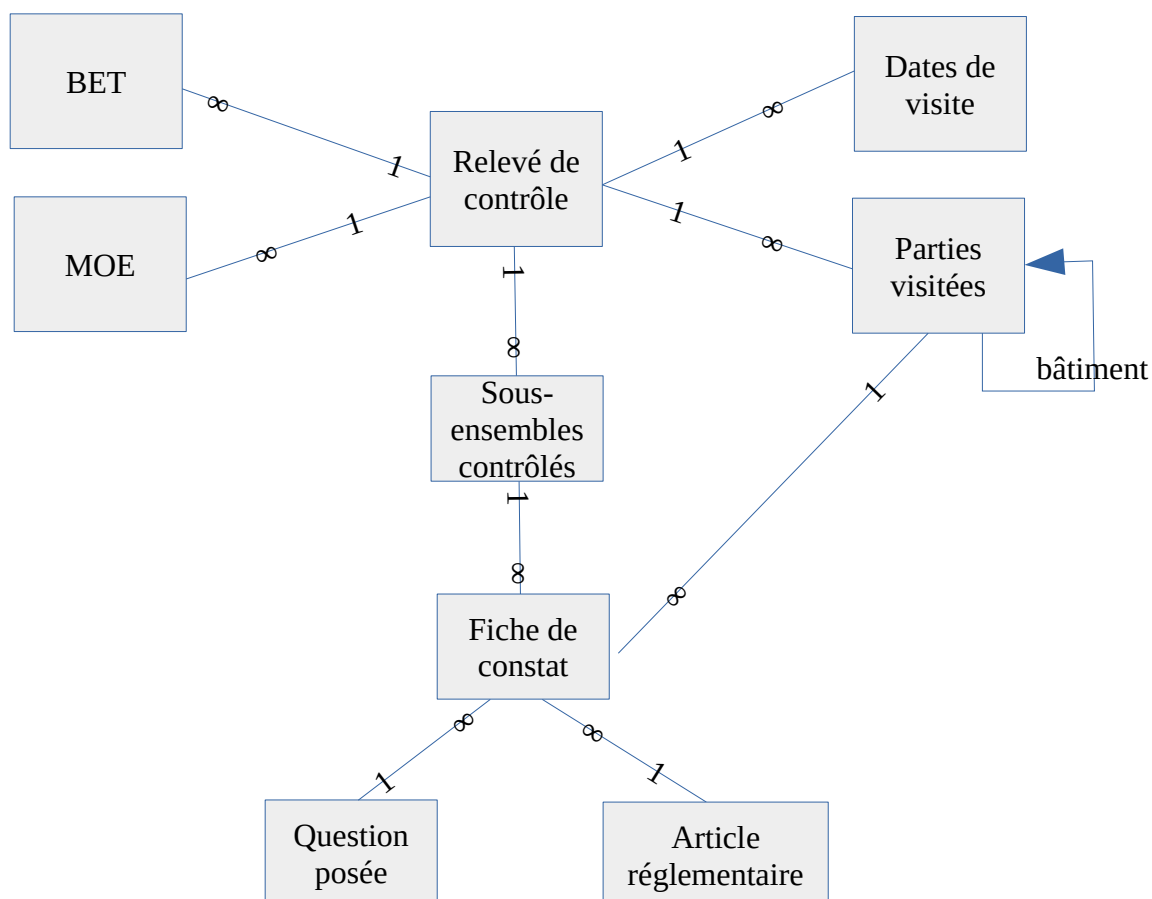
IV. Présentation du tableau « Dictionnaires de données » (voir tableur en annexe)

Colonne	Description
Code	Codification de la ligne d'information
Catégorie	Catégorie principale de l'indicateur. <i>Cette information n'est pas utilisée dans le modèle de données.</i>
Objet	Regroupement de sous-objets
Sous-objet	Regroupement d'indicateurs
Identifiant de liaison	Dénominateur commun à l'ensemble des indicateurs d'un même sous-objet Le champ doit contenir la valeur de l'identifiant indiqué dans le tableau.
Indicateur	Libellé de l'information dont on attend une valeur
Unité	Unité de mesure de l'indicateur (si nécessaire)
Valeur multiple	Indique si les valeurs de l'indicateur sont multiples. Les valeurs sont séparées par des points-virgules (;)
Définition	Définition de l'indicateur
Description	Description de l'indicateur pour préciser notamment la liste de valeurs à utiliser
Référentiel en usage	Code du référentiel (voir onglet « Référentiels »)
Valeur_exemple	Exemple de valeur de l'indicateur
Type de données	Type de la donnée (texte, entier, décimal ou date)

V. Modèle d'organisation des données

Le modèle suivant décrit la manière dont les principaux objets sont liés entre eux.

Chaque opération de contrôle est décrite par différents objets indiqués par la numérotation 1.1 à 1.5. Ces objets peuvent eux-mêmes avoir d'autres objets qui leur sont rattachés comme, par exemple, l'objet « fiche d'écart » attaché à l'objet « sous-ensemble contrôlés ». La numérotation est alors sur trois chiffres (ex : 1.5.1 attaché au 1.5). Cette arborescence définit les relations hiérarchiques entre objets.



1 Relevé de contrôle d’une opération de construction

1.1 BET (missions des bureaux d’étude employés sur l’opération)

1.2 MOE (missions des maîtrises d’œuvre employées sur l’opération)

1.3 Dates de visite du contrôleur

1.4 Parties visitées (caractéristiques des bâtiments, des logements ou autres locaux privés et des parties communes. Les logements et parties communes se rattachent à un bâtiment)

1.5 Sous-ensembles contrôlés (caractéristiques des parties de l’opération de construction contrôlée)

1.5.1 *Fiche d’écart* (détail de la non-conformité constatée dans le sous-ensemble contrôlé)

1.5.1.1 Question posée (sujet de non-conformité auquel se rapporte la fiche d’écart)

1.5.1.2 *Article réglementaire* (partie de la réglementation sur laquelle s’appuie le constat de non-conformité)

VI. Format des données

Les fichiers sont au format UTF-8.

Chaque champ est séparé par un point-virgule : ";"

Si le champ n'est pas renseigné, il reste vide : ""

Chaque champ, entre deux points-virgules, est délimité par des guillemets (double cote ")

Date

Les données de type date sont exportées au format : AAAA-MM-JJ sur 10 caractères.

Ex : 2015-08-20

Nomenclature : date correspond au type « Date » sans heure

Numérique

Le nombre de chiffres correspondra au nombre de chiffres réellement nécessaires pour décrire le nombre (par exemple, pour « cent vingt sept » on écrira « 127 » et non « 0127 »)

Le séparateur décimal est le point « . »

Le nombre de décimales est propre à chaque donnée.

Le dictionnaire de données précise le format de chaque information :

- Texte : information alphanumérique de longueur illimitée
- Entier(n) : nombre entier. n peut être renseigné, dans ce cas il indique le nombre de chiffres attendus.
- Date : information de type date
- Décimal(n) : nombre pouvant contenir une partie décimale. n peut être renseigné, dans ce cas il indique le nombre de chiffres attendus après la virgule.

VII. Définitions

Tout contrôle des règles de construction in situ suit le processus suivant :

- Une procédure administrative amont est menée par le service contrôleur durant laquelle les éléments constituant le dossier sont fournis par le maître d'ouvrage de l'opération ;
- Se déroule ensuite une phase de contrôle consistant à étudier des éléments du dossier puis à visiter l'opération ;
- A la suite du contrôle, un rapport de visite est établi pour retranscrire les constats effectués sur place, et dresser un procès verbal en cas d'infraction ;
- Après le contrôle
 - dans le cas d'une médiation avec le maître d'ouvrage, un suivi administratif de la levée des non-conformités a lieu généralement suivi d'un classement sans suite par le procureur de la République;
 - dans le cas où le procureur décide de poursuivre le maître d'ouvrage en justice, un suivi administratif de la procédure judiciaire a lieu et un appui du procureur de la République est assuré.

Relevé de contrôle :

Un relevé décrit la conformité d'une opération dans son ensemble sous la forme de questions-réponses organisées en thématiques.

Sous-ensemble :

Un sous-ensemble d'opération est un groupe de bâtiments ou de logements dont la description est homogène au regard de la conformité réglementaire.

Les règles de découpage sont les suivantes :

- les familles de hauteur de bâtiment pour contrôler la sécurité incendie
- la distinction « maison individuelle/ bâtiment d’habitation collective » pour contrôler l’accessibilité
- la distinction « individuel / collectif / tertiaire » pour contrôler la réglementation thermique 2012
- la distinction « individuel / collectif » pour contrôler les règles parasismiques

Parties visitées :

les parties visitées se décomposent en trois catégories :

- Bâtiment
- Logements ou autres locaux privés
- parties communes

Les deux dernières catégories appartiennent à un bâtiment.

Fiche d’écart :

Les fiches d’écarts permettent de détailler les observations correspondant à un point réglementaire.

Question :

Les questions décrivent les différents aspects réglementaires qui peuvent être contrôlés. Elles appartiennent à différentes thématiques comme l’acoustique, l’aération, la sécurité, l’isolation thermique,...

Article réglementaire :

Référence réglementaire portant les règles à respecter en matière de construction. Chaque article porte sur un point précis à respecter.

VIII. Rythme de mise à jour

Les données sont actualisées en continu selon le rythme des contrôles. L’export des données est complété sur data.gouv.fr une fois par an.

Les fichiers annuels s’appuient sur l’année des dates de visite.

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires

Secrétariat général
92 055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr – www.cohesion-territoires.gouv.fr